

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°22 Réunion 04 mars 2026

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL – Mickael ESTEVE

Membre salariée : MME. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

TIRAGE AU SORT DES 1/2 FINALE DES COUPE CÔTE D'AZUR FEMININE :

Il a été procédé ce mercredi 4 mars à 18H15 au siège du District en présence de quelques représentants de clubs et en Live sur le compte Facebook du district, les tirages au sort des 1/2 de Finale des différentes Coupes Côte d'Azur Féminines.

Voici les rencontres sous réserves d'homologations des différents dossiers en cours.

COUPE U15 A 11 FEMININE:

Match N° 1: **FC MOUGINS / OGC NICE**
Match N° 2: **ESCR / FC CARROS**

COUPE U18 A 11 FEMININE:

Match N° 1: **VLF / AS MONACO FF**
Match N° 2: **GJO ANTIBES / OGC NICE**

COUPE SENIORS A 8 FEMININE:

Match N° 1: **STADE LAURENTIN / LA TRINITE SFC**
Match N° 2: **DRAP FOOTBALL / FC CARROS**

COUPE SENIORS A 11 P. MARENCO :

Match N° 1: **MONACO UNITED / ASCC FOOT ou AS CANNES**
Match N° 2: **VLF / FC CARROS**

Ces rencontres sont programmées au samedi 26 avril 2026 et les Finales se dérouleront durant le week-end du samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.

Informations complémentaires :

- Les Frais d'arbitrages devront être réglés par les clubs recevant et seront remboursés sur les comptes des clubs dès réception des feuilles de frais par le secrétariat du district.
- A titre expérimentales pour ces toutes ces rencontres, ainsi que pour les finales, il sera mis en place **le Carton Blanc (10 Minutes d'expulsion) dont le règlement est disponible sur le site du District** (District > Statuts et Règlements > Protocoles Spécifiques > [Protocole exclusion temporaire / carton blanc](#))

TIRAGE AU SORT DES 1/2 FINALE DE LA COUPE CÔTE D'AZUR ENTREPRISE ROBERT GRILLO :

Il a été procédé ce mercredi 4 mars à 18H15 au siège du District en présence de quelques représentants de clubs et en Live sur le compte Facebook du district, les tirages au sort des 1/2 de Finale.

Voici les rencontres sous réserves d'homologations des différents dossiers en cours.

COUPE ENTREPRISE ROBERT GRILLO

Match N° 1 : **MUNICIPAUX DE CANNES / CS VESUBIE ou L'AFTER**
Match N° 2 : **ASPTT CAGNES / FC MUNICIPAUX DE CAGNES**

Ces rencontres sont programmées au samedi 28 mars 2026 et la finale se déroulera durant le week-end du samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.

Informations complémentaires :

- Les Frais d'arbitrages devront être réglés par les clubs recevant et seront remboursés sur les comptes des clubs dès réception des feuilles de frais par le secrétariat du district.
- A titre expérimentales pour ces toutes ces rencontres, ainsi que pour les finales, il sera mis en place **le Carton Blanc (10 Minutes d'expulsion) dont le règlement est disponible sur le site du District** (District > Statuts et Règlements > Protocoles Spécifiques > [Protocole exclusion temporaire / carton blanc](#))

TIRAGE AU SORT DES 1/4 DE FINALE DES COUPE CÔTE D'AZUR MASCULINE JEUNES :

Il a été procédé ce mercredi 4 mars à 18H15 au siège du District en présence de quelques représentants de clubs et en Live sur le compte Facebook du district, les tirages au sort des 1/4 de Finale des différentes Coupes Côte d'Azur masculines.

Voici les rencontres sous réserves d'homologations des différents dossiers en cours.

COUPE U15 CHARLES AGNELLI

Match N° 1 :	AS CANNES	/	AS ROQUEFORT
Match N° 2 :	FC MOUGINS	/	FCLC
Match N° 3 :	ASTAM	/	FC CARROS
Match N° 4 :	GJO ANTIBES	/	ASCC FOOT

COUPE U17 PIERRE OLIVARI :

Match N° 1 :	OSCC	/	AS FONTONNE
Match N° 2 :	ASCC FOOT ou USCA	/	ES BAOUS
Match N° 3 :	FC MOUGINS	/	USCBO
Match N° 4 :	AS CANNES	/	AS LEVENS

COUPE U19 MICHEL KITABDJIAN :

Match N° 1 :	ESCR	/	AS CANNES
Match N° 2 :	SCMS ou AS FONTONNE	/	ES CONTES
Match N° 3 :	AOTL ou SDE LAURENTIN	/	US PEGOMAS
Match N° 4 :	USCA	/	ASCC FOOT

Ces rencontres sont programmées au samedi 28 mars 2026 et les Finales se dérouleront durant le week-end du samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.

Informations complémentaires :

- Les Frais d'arbitrages devront être réglés par les clubs recevant et seront remboursés sur les comptes des clubs dès réception des feuilles de frais par le secrétariat du district.
- A titre expérimentales pour ces toutes ces rencontres, ainsi que pour les finales, il sera mis en place **le Carton Blanc (10 Minutes d'expulsion) dont le règlement est disponible sur le site du District** (District > Statuts et Règlements > Protocoles Spécifiques > [Protocole exclusion temporaire / carton blanc](#))

DESIGNATION DU SITE D'ACCUEIL :

La Commission des Coupes remercie les clubs s'étant portés candidat pour accueillir les finales de la Coupe Côte d'Azur.

La candidature retenue est celle du club de **I'ES CANNET ROCHEVILLE.**

Les finales se dérouleront donc le week-end du 30-31 mai sur le complexe **Maurice JEANPIERRE.**

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
MME. Elisabeth CATANIA